

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Pont Saint Martin

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/107 du 5 août 2015, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Communauté de communes de Grand-Lieu, Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44118 LA CHEVROLIERE, concernant l'extension de la zone d'activités de Viais à Pont Saint Martin, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du lundi 31 août 2015 au jeudi 1er octobre 2015 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Pont Saint Martin.

M. Jean-Claude HAVARD, retraité du Port Autonome de Nantes-Saint Nazaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Daniel RICHARD, retraité d'EDF, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Pont Saint Martin où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Pont Saint Martin (rue de la Mairie, 44860 Pont Saint Martin).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Pont Saint Martin aux jours et heures suivants :

- le lundi 31 août 2015 de 9h00 à 12h00
- le mardi 8 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 18 septembre 2015 de 13h15 à 16h15
- le jeudi 24 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 1er octobre 2015 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Pont Saint Martin, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Communauté de communes de Grand-Lieu, Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44118 LA CHEVROLIERE, téléphone : 02.51.70.91.11.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.